



LE GOUVERNEMENT BRUXELLOIS DÉBLOQUE 1 MILLION D'EUROS POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTREPRENEURIAT

Poursuite de la rationalisation du soutien à l'entrepreneuriat bruxellois : la Région organise progressivement un véritable réseau public/privé de l'accompagnement aux entreprises. Le deuxième des huit appels à projets organisés pour l'octroi des subsides facultatifs en 2016 a permis de sélectionner les acteurs privés. Ce jeudi, le Gouvernement a approuvé le choix du jury : plus d'1 million d'euros pour soutenir 15 projets.

La bonne gouvernance est une marque de fabrique du Ministre de l'Economie et de l'Emploi. C'est pourquoi, chaque euro est désormais dépensé sur une base objective. Afin de structurer l'offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat de la Région bruxelloise, un large appel à projets lancé en mai dernier vient de connaître son épilogue au Gouvernement de ce jeudi 14 juillet.

« Plusieurs initiatives existaient sans coordination à Bruxelles, explique Didier Gosuin. Aujourd'hui, pour chaque action majeure, on lance une stratégie en s'appuyant sur le dynamisme des forces vives de cette Région. C'est une petite révolution dans le mode de gouvernance saluée par l'inspection des Finances », assure Didier Gosuin.

Lancé en mai dernier et clôturé le 6 juin, cet appel à projets « Accompagnement » vise à organiser l'octroi des subsides facultatifs pour des actions d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Il a permis de sélectionner les projets s'inscrivant au mieux dans le soutien aux entrepreneurs bruxellois dans chaque étape du cycle de vie de leur entreprise. Les objectifs sont multiples : articuler l'ensemble des acteurs publics et privés, optimiser l'utilisation des moyens publics, favoriser la lisibilité de l'offre de services d'accompagnement et éviter les redondances dans les services subventionnés.

Au total, 49 projets ont été introduits pour un total de 5.196.337,13€. Après une sélection sévère opérée par un jury indépendant sur base de 12 critères précis, 15 projets complémentaires regroupant 19 bénéficiaires ont été retenus et approuvés par le Gouvernement¹. Soit un budget de 1.100.331,06€ qui se veut un levier considérable pour la création et le développement d'activités économiques viables en Région de Bruxelles-Capitale. Pour assurer la bonne complémentarité des services aux entreprises, les organismes publics ont publié un cadastre de l'offre publique sur le site des AAP : <http://www.werk-economie-emploi.irisnet.be/fr/web/aee/accompagnement-entrepreneuriat>. Chaque porteur de projet peut ainsi se positionner par rapport à ce qui existe.

Parallèlement à l'octroi de ces subsides, les structures d'accompagnement sélectionnées souscriront à une charte garantissant la qualité et le bon fonctionnement des projets d'accompagnement. Celle-ci prévoit également l'intégration des projets dans l'écosystème entrepreneurial bruxellois et le réseau 1819. Le tout sur une durée de 3 ans. Ce qui permet à la Région de s'assurer de la continuité des projets dans le temps mais également d'évaluer chaque année les résultats atteints.

Contact presse : Anna Mellone – 0474 391 770 – amellone@gov.brussels

¹ Une autre nouveauté qui illustre cette dynamique de partenariat entre le public et le privé : la logique du cofinancement. Seuls 75% du montant total des dépenses sont subsidiés dans le cadre de l'appel à projets. Il revient donc au porteur de projet de prendre en charge les 25% restants.